

Viens



BULLETIN MUNICIPAL



Janvier 2016 - n°3

Cérémonie avec les enfants lors de la plantation de l'olivier

EDITO

Si vous souhaitez recevoir
les prochains bulletins
municipaux par mél,
transmettez votre adresse
mél à la mairie de Viens :
commune-de-viens@wanadoo.fr



et

préserver notre environnement

La fin d'année 2015 a été éprouvante à plus d'un titre et j'espère que 2016 apportera davantage de sérénité et de satisfaction à tous.

À Viens, plusieurs projets mettant en œuvre la solidarité entre les habitants sont en cours : des chantiers participatifs vous inviteront à mettre la main à la pâte pour bâtir notre nouvel hôtel de ville (voir article p. 5), des jardins partagés à proximité du cœur du village sont à inventer ensemble.

Je vous invite à nous rejoindre à la **salle des fêtes le vendredi 22 janvier à partir de 19h pour la présentation des vœux**, où je vous exposerai plus en détails ces différents projets.

L'olivier planté par les enfants de l'école (voir article p.6) symbolise l'espoir de paix, mais il incarne aussi la volonté de faire participer tout le monde à la construction d'un monde meilleur.

Mireille Dumeste,
Maire de Viens

Accueil des réfugiés à Viens

Le 2 octobre 2015, une réunion publique a eu lieu dans la salle des fêtes pour débattre de l'accueil de réfugiés à Viens. Parmi les 68 personnes présentes, nombreuses furent celles qui participèrent au débat. Le compte-rendu aussi complet que possible est disponible sur le site mairiedeviens.fr ou en mairie. La présence d'autant de personnes prêtes à participer d'une manière ou d'une autre à l'accueil de réfugiés est un signe très fort de la solidarité de la part de la communauté viennoise. Il a été rappelé la nécessité d'éviter tout clivage entre ceux qui désirent accueillir des réfugiés et ceux que ce projet inquiète. Toutes les opinions sont à écouter.

Pour pouvoir concrétiser toutes les idées en actes, la mairie centralise les propositions : vous pouvez utiliser l'adresse email dédiée refugies.viens84@orange.fr et remplir le questionnaire disponible sur le site mairiedeviens.fr ou en mairie.

Un comité de pilotage pour définir les premières actions va se réunir le vendredi 15 janvier à 19h à la salle des fêtes de Viens. Tous ceux qui souhaitent y participer sont invités.

Par ailleurs, Viens fait partie du groupe de travail des maires de la CCPAL voulant préparer l'accueil des réfugiés. Celui-ci a été constitué de manière à coordonner les informations venant des différents organismes qui gèrent leur arrivée.

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) avance lentement mais sûrement

Le rapport de présentation du PLU est en cours d'élaboration pour la réunion des PPA (Personnes Publiques Associées) qui doit avoir lieu fin février.

A partir de là, se tiendra une réunion publique de concertation. Une exposition permettant d'explicitier les choix, sera organisée pendant au moins deux semaines, fin mars - début avril.

Parallèlement, le rapport des études environnementales sera élaboré.

L'arrêté du projet du PLU en conseil municipal est prévu début mai.

Ensuite, trois mois de consultations des services précéderont un mois d'Enquête Publique. A la suite de celles-ci, le commissaire enquêteur rendra son rapport sur les observations faites par les administrés.

Nous pouvons donc raisonnablement estimer que le PLU sera opposable avant la fin de cette année.

Occupation du domaine public

En se promenant dans le village de Viens, force est de constater que beaucoup d'espaces qui relèvent du domaine public communal sont occupés plus ou moins temporairement, à tel point que même les habitants n'ont pas connaissance de leur existence.

Or ces espaces, qui souvent font le charme du vieux village, doivent par définition être accessibles à tous. Si certaines occupations ont un côté sympathique (installation de plantes ou d'objets décoratifs), il faut toujours se poser la question de savoir si cela ne gêne pas la libre circulation de tout un chacun. Nous vous rappelons qu'il est possible de demander une autorisation d'occupation temporaire de la voirie pour un déménagement ou des travaux.

Dans certaines situations, un convention peut être passée entre un particulier et la commune mais ce sera toujours « précaire et révoquant ». En cas d'absence d'autorisation, le contrevenant s'expose à une amende, notamment lorsque la sécurité est mise en jeu (par exemple, une voiture mal garée gênant l'accès d'un véhicule d'intervention d'urgence).

Alors respectez le domaine public dans l'intérêt de tous et en cas de doute, n'hésitez pas à venir en mairie pour vous informer et effectuer les démarches éventuellement nécessaires.

Mobilité

Il existe une liaison en bus entre Simiane-la Rotonde et Apt, qui dessert Viens : la ligne 16.2, du réseau TransVaucluse. Le trajet entre Viens et Apt dure entre 45 et 50 minutes (car la ligne dessert également Caseneuve, Saint Martin de Castillon et Saignon) et ne coûte que 2 euros.



Certains connaissent déjà cette liaison car le bus qui circule tous les samedis permet de se rendre au marché d'Apt (départ de Viens à 8h15, arrivée à la gare routière à Apt à 9h05) et d'en remonter (départ de la gare routière d'Apt à 11h35, arrivée à Viens à 12h25).

Mais cette ligne fonctionne également sur réservation, pour d'autres horaires et d'autres jours de la semaine, et cela tout au long de l'année (sauf jours fériés). Pour réserver votre trajet, il vous suffit d'appeler au 04 91 49 00 49, au plus tard la veille du départ avant 16h (et le vendredi avant 16h pour un trajet le lundi suivant).

Du lundi au samedi, sur réservation, les horaires de départ possibles en direction d'Apt sont les suivants : **7h10** pour une arrivée à 8h à la gare routière d'Apt ; **8h15** pour une arrivée à 9h05 à la gare routière d'Apt ; **14h30** pour une arrivée à 15h40 à la gare routière d'Apt.

Pour remonter d'Apt, il existe plusieurs possibilités, toujours sur réservation :

du lundi au vendredi, départ possible de la gare routière d'Apt à **11h45** pour une arrivée à Viens à 12h35.

les mercredis et samedis, départ possible de la gare routière d'Apt à **13h** pour une arrivée à Viens à 13h50.

et enfin du lundi au samedi, départ possible de la gare routière d'Apt à **18h** pour une arrivée à Viens à 18h45.

A noter que le bus qui remonte du marché d'Apt le samedi matin, peut également permettre de se rendre à Simiane-la-Rotonde, Revest-du-Bion et Banon (arrivée à Banon à 13h10).

Un dépliant TransVaucluse reprenant l'ensemble des horaires et informations pratiques est disponible en mairie et sur le site mairiedeviens.fr.

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'il existe un site internet d'information et de recherche d'itinéraires (transports en commun et covoiturage) : n'hésitez pas à consulter www.zapt.fr ou à appeler le **numéro vert 0 805 202 203**, pour trouver des solutions pour vos déplacements dans le pays d'Apt, et même plus loin.



Vous pouvez également faire appel au taxi : 06 84 53 69 58.

Autorisations d'urbanisme

Pour la plupart des travaux sur votre habitation, même peu importants (peinture, clôtures, murets), une demande d'autorisation est nécessaire.

Si vous entreprenez des travaux, veillez à consulter en amont la mairie pour vérifier si vos projets exigent ou non cette démarche administrative.

Un architecte-conseil du CAUE de Vaucluse (Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement) tient une permanence à Viens un vendredi par mois : il est à votre disposition pour vous conseiller gratuitement sur vos projets de travaux.

Les dates de permanence sont consultables à la mairie ou sur le site mairiedeviens.fr (en général le dernier vendredi du mois, l'après-midi).



Économie d'énergie

Allier l'écologie et l'économie

Grâce à l'accompagnement du SEDEL du PNRL (Services Energétiques Durables En Luberon) qui étudie les consommations (eau, électricité, bois...) et recherche des aides financières, la mairie de Viens a diminué de moitié sa consommation d'électricité entre 2007 et 2014.

Le SEDEL a préconisé notamment :

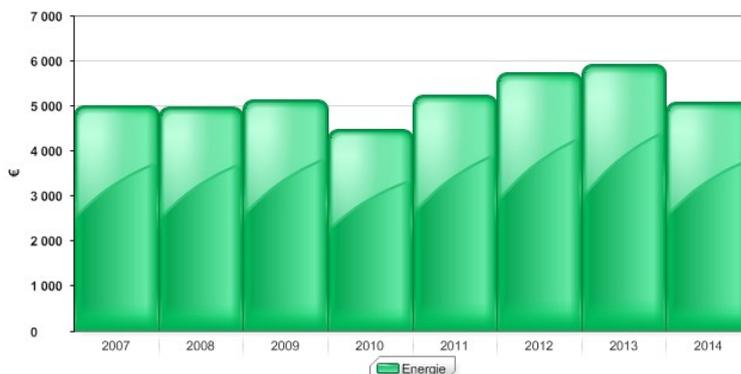
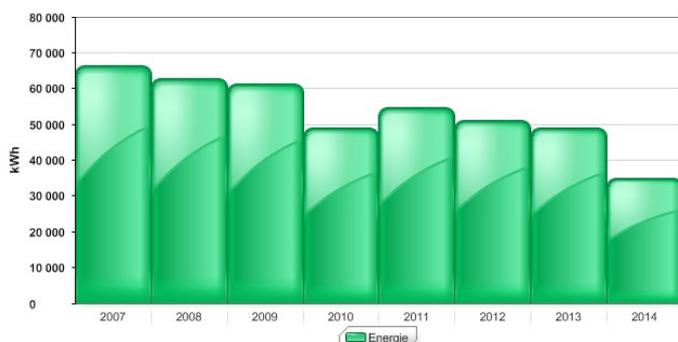
- l'utilisation de nouvelles ampoules qui consomment moins,
- l'extinction nocturne de l'éclairage public aux heures les moins fréquentées de la nuit.

Cette baisse de consommation ne se traduit pas par une baisse importante des dépenses pour l'électricité car dans le même temps, le prix du KWh a doublé mais cela a évité une très nette augmentation des coûts, ce qui correspond à une réelle économie.

L'extinction nocturne a un autre impact positif : celui de réduire la pollution lumineuse.

D'une part, l'éclairage public génère un halo de lumière autour des villes et des villages qui peut se voir à des kilomètres : il devient de plus en plus difficile d'observer les étoiles.

D'autre part, la pollution lumineuse a un fort impact négatif sur la biodiversité : l'alternance du jour et de la nuit régule les rythmes biologiques et certains processus hormonaux de nombreux êtres vivants. Pour les insectes, l'éclairage public est la seconde cause de mortalité après les produits phytosanitaires.



En 2015, la diminution de la consommation d'électricité s'est poursuivie avec la mise en route de la chaudière-bois pour l'école et la salle de fêtes.

L'utilisation de l'énergie bois, outre qu'elle est moins chère que le fuel, le gaz ou l'électricité, a l'avantage d'être une énergie renouvelable et locale.

Par ailleurs, nous avons participé à la mise en concurrence groupée, lancée par l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) afin de permettre des économies pour la fourniture d'électricité. Celle-ci sera de plus d'origine 100 % renouvelable (cf. article du SEDEL sur le site : mairiedeviens.fr).

Pour poursuivre ses efforts en matière d'écologie et d'économie, la mairie va renforcer sa vigilance sur la consommation d'eau. Au cimetière où une consommation d'eau très anormale est apparue, un robinet-poussoir a été installé. Il a été demandé au SEDEL d'étudier les factures de tous les compteurs d'eau de la mairie afin de repérer les consommations excessives ou les fuites.

De plus, nous envisageons de remettre en service la citerne de la place centrale afin que les villageois puissent arroser les plantes avec de l'eau de pluie recueillie des toits environnants. **A ce propos, nous lançons une enquête pour savoir ce qu'est devenue la margelle en bois qui servait encore guère après la Libération pour puiser l'eau dans la citerne.**

Nouvel Hôtel de Ville

La municipalité, accompagnée par son maître d'œuvre, le cabinet d'architecture Ostraka, a étudié dans un premier temps l'implantation du bâtiment sur l'ensemble de la parcelle qui entoure l'actuelle mairie, en fonction de plusieurs critères : accessibilité, exposition, nature du sol, coûts du génie civil, etc . L'emplacement retenu est finalement celui de la restanque située au-dessus de l'actuelle mairie (de plain-pied avec le parking). Le nouveau bâtiment bénéficiera ainsi d'un bon ensoleillement qui devrait permettre de réduire au maximum les besoins énergétiques (éclairage intérieur naturel et chauffage).

L'organisation fonctionnelle (intérieur du bâtiment) a été définie en fonction des besoins pour optimiser au mieux l'espace.

Quant aux matériaux, différentes solutions techniques ont été étudiées (parpaings, pisé, terre-paille...). Les coûts ont été estimés et c'est finalement la solution « ossature bois – isolation paille » qui a été retenue. Cette solution permettra d'utiliser au maximum les ressources naturelles locales. Des enduits en terre sont également prévus à l'intérieur. Mais pour atteindre cet objectif ambitieux, certains travaux seront réalisés en « chantier participatif », c'est-à-dire avec la participation des habitants et de toute personne curieuse de découvrir ces techniques ou tout simplement désireuse de participer à ce projet. Nous faisons donc appel à toutes les bonnes volontés.

Il est pour l'instant envisagé que les travaux démarrent cet été ou à l'automne. Cela dépendra notamment de l'obtention du permis de construire.

Le coût de ce bâtiment de 150 m² est actuellement estimé à 260 000 € HT et nous avons réussi à mobiliser environ 60% de subventions. Ces subventions mobilisées ne peuvent l'être pour d'autres projets bien que les besoins soient réels, notamment pour la voirie communale.



Projection du projet, réalisé en 3D
par le bureau d'étude
OSTRAKA

Brèves

Agenda accessibilité (ADA'P)

Dans le précédent numéro nous vous avons informé de l'obligation pour toutes les collectivités de mettre en conformité l'accessibilité aux établissements recevant du public aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite. La démarche a été lancée, votée en conseil municipal. Nous sommes en attente de l'avis de la commission départementale d'accessibilité. Les travaux débiteront dès 2016.

Un arbre pour le climat

Vendredi 27 novembre à 10h30, les enfants de l'école ont planté un arbre à l'entrée du Centre de Loisirs dans le cadre de l'opération "Plantons un arbre dans nos écoles pour la COP 21", une action collective et solidaire pour le climat.

Le Parc naturel régional du Luberon a souhaité accompagner symboliquement cet événement en proposant aux communes du territoire une action locale et concrète : planter un arbre dans les écoles, collèges et lycées. 46 communes et 80 établissements scolaires ont participé à cette action, 80 arbres ont ainsi été plantés.

Fournis par le Parc du Luberon, les plants sont issus de quatre variétés régionales d'arbres fruitiers : amandiers Ai, amandiers Princesse, cognassiers de Provence et oliviers Aglandau.

A Viens, un olivier Aglandau a été planté à l'aide des agents municipaux. Après le discours de Madame le Maire, les enfants ont chacun formulé un souhait à voix haute en versant leur pelletée de terre au pied de l'arbre : ils ont encore une fois fait preuve de beaucoup d'imagination et d'une grande sensibilité.

Tous connaissent la signification de l'Olivier : LA PAIX. Un sentiment dont notre planète et ses habitants ont bien besoin.



Animaux errants

Les Viensois et Viensoises sont bien trop souvent dérangés par la divagation d'animaux sur le domaine public, essentiellement par les chiens.

Un décret de novembre 2000 indique que les maires doivent prendre toutes les dispositions "de nature à permettre une prise en charge rapide de tout animal errant ou en état de divagation qui serait trouvé accidenté ainsi que de tout animal qui serait trouvé errant ou en état de divagation". Ils peuvent, le cas échéant, passer des conventions avec des cabinets vétérinaires ou des sociétés spécialisées de ramassage pour assurer la prise en charge de ces animaux ainsi que rechercher et contacter leur propriétaire lorsque l'animal est identifié. Face à la négligence de certains propriétaires, notamment dans le village, la mairie prendra toutes les mesures nécessaires. Elle organisera des ramassages (conformément à l'arrêté municipal pris depuis plusieurs années). Les animaux seront conduits à

la SPA de l'Isle sur la Sorgue. Tous les frais seront à la charge des propriétaires des animaux.

La commune prévoit d'équiper un véhicule municipal à cette fin et passera un contrat avec une société spécialisée dans le ramassage des animaux errants.

Petit rappel : Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer.

Brèves

Projet jardins familiaux

Le projet municipal de création de jardins familiaux est en bonne voie. L'acquisition des terrains, préalable indispensable de ce projet, est en cours. Les délais sont assez longs, notamment au regard des délais légaux lors de toutes opérations de ventes ou d'achats. Mais ce projet devrait voir le jour avant l'automne 2016, au pied de l'église. Les modalités de gestion et d'attribution des jardins seront étudiées en concertation avec les éventuels usagers.

Recensement 2016 à Viens

En partenariat étroit avec les communes, l'Insee organise le recensement de la population.

L'objectif : mesurer la population vivant en France, pour mieux s'adapter à ses besoins.

Le recensement permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques finement localisées sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques (âge, profession exercée, conditions de logement, déplacements quotidiens, etc.). Il apporte également des informations sur les logements.

Le recensement est une photographie régulière des territoires qui reflète fidèlement les réalités. Le recensement, annuel depuis 2004, permet de mesurer les évolutions démographiques et les mutations de la société, facilitant ainsi la mise en œuvre de politiques prospectives. Il permet d'établir les populations légales de chaque circonscription administrative. Près de 350 articles de lois ou de codes s'y réfèrent : modalité des élections municipales, répartition de la dotation globale de fonctionnement, etc.

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune. Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 21 janvier - 20 février 2016



Cette année, le recensement aura lieu du **21 janvier au 20 février 2016**. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr. **Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur qui vous remettra les documents nécessaires pour vous faire recenser. Vous pourrez répondre soit en ligne, soit sur papier. Merci de respecter les délais pour faciliter le travail de l'agent recenseur.**

Le recensement, c'est utile à tous !

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

ETAT CIVIL

Décès :

Lucien SYLVESTRE, le 08 août 2015
Jeanine MESUREUX épouse WENIG, le 29 août 2015
Jean-Paul HENRI, le 04 septembre 2015
Rémi AUBERT, le 26 septembre 2015

Naissances :

Sacha DEPOORTER, né le 26 septembre 2015
Nour OUESLATI, né le 15 octobre 2015
Lya MARTINEZ, née le 11 novembre 2015
Rebeka BALACEANU, née le 04 janvier 2016

Mariage :

Frédéric ROUX et Karine SEIGNON, mariés le 28/11/2015



Place centrale

Cérémonie du 11 novembre 2015



La cérémonie du 97^{ème} anniversaire de l'Armistice s'est déroulée sous un soleil radieux. Un cortège, mené par deux porte-drapeaux, s'est dirigé jusqu'au monument aux morts où Madame le Maire a tout d'abord donné lecture du message de M. Jean-Marc TODESCHINI, secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense, chargé des Anciens combattants et de la mémoire.

Puis des Viensois, adultes et enfants, ont lu des lettres imaginaires écrites par des soldats ou par leurs fiancées, qu'ils avaient rédigées eux-mêmes dans le cadre de l'atelier d'écriture animé par l'association « Une idée dans l'air » le 25 octobre, à Viens.

Madame le Maire a rappelé dans son discours la valeur inestimable de la paix et elle nous a fait partager un poème de Charlotte Delbo, résistante, rescapée du camp d'Auschwitz :

*Je vous en supplie, faites quelque chose !
Apprenez un pas, une danse, quelque chose qui vous justifie,
Qui vous donne le droit d'être habillés de votre peau, de votre poil.
Apprenez à marcher et à rire parce que ce serait trop bête à la fin
Que tant soient morts et que vous viviez sans rien faire de votre vie.*

Après une minute de silence, chacun des noms inscrits sur le monument aux morts a été énoncé à haute voix et, pour chacun de ces soldats, un enfant du village a déposé un œillet rouge au pied du monument.

A l'issue de la cérémonie, tous les participants ont partagé un moment de convivialité devant la mairie, en profitant du beau soleil qui a illuminé cette journée de commémoration.



Photos de Roger FAVRE

Mairie de Viens

Horaires d'ouverture :

Lundi-jeudi
9h-12h
14h-17h
Mardi-vendredi
9h-12h
(fermée le mercredi)

Coordonnées

Tél : 04 90 75 20 02
Fax : 04 90 75 31 10

mél :
commune-de-viens@wanadoo.fr

Site internet :
www.mairiedeviens.fr

Place de l'Ormeau
84750 VIENS



Bulletin réalisé et imprimé en
mairie de Viens

